

L'Océan au cœur de l'Humanité

Ce document est la transcription révisée, chapitrée et illustrée, d'une vidéo du MOOC UVED « L'Océan au cœur de l'Humanité ». Ce n'est pas un cours écrit au sens propre du terme ; le choix des mots et l'articulation des idées sont propres aux interventions orales des auteurs.

Les Aires Marines Protégées

Sophie-Dorothee Duron

Directrice du Parc national de Port-Cros

Les océans jouent un rôle fondamental pour la vie sur Terre et les sociétés humaines, que ce soit par la régulation du climat ou encore la source de nourriture. Ce rôle est permis par la richesse de sa biodiversité. Or cette biodiversité est fragile et menacée par nos activités anthropiques. Il faut donc pouvoir les réguler.

Pour cela, les politiques publiques mobilisent deux types de mesures : les mesures sectorielles, d'une part, où on va venir lutter contre une activité ou un risque, lutter contre les pollutions marines, ou encore protéger une espèce. Et il y a les mesures spatiales, qui s'intéressent à un ensemble géographique qui va avoir un enjeu ou un intérêt d'un point de vue d'un écosystème ou présenter un intérêt en tant que zone fonctionnelle. Les Aires Marines Protégées appartiennent à la deuxième catégorie de mesures spatiales.

1. Définition des AMP

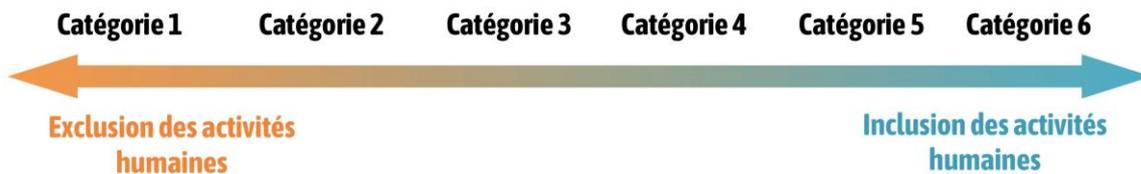
Si on s'intéresse à la définition des aires marines protégées, on va retenir celle qui est la plus répandue au niveau international, à savoir celle de l'UICN, l'Union internationale de la conservation de la nature. L'UICN précise qu'une aire marine protégée est une zone dans laquelle on va protéger la nature et les services qu'elle rend, y compris les services culturels, et que tout cela doit être conçu dans le long terme.

L'UICN nous précise par ailleurs qu'il peut y avoir différents degrés ou niveaux dans les aires marines protégées et offre six catégories pour venir les préciser : la catégorie 1 étant la catégorie la plus protectrice de la biodiversité, où on ne va avoir aucune activité, jusqu'à la catégorie 6, qui, elle, va plus inclure des zones avec des activités gérées durablement.

Définition des Aires Marines Protégées

Zone dans laquelle on va protéger la nature et les services qu'elle rend, y compris les services culturels, et ce dans le long terme.

D'après l'UICN



En France, pour vous donner une idée, nous utilisons 11 catégories juridiques ou 11 outils juridiques pour venir mettre en place des aires marines protégées, par exemple un parc national, une réserve marine, ou encore un site Natura 2000.

2. Objectifs des AMP

Pourquoi développer des aires marines protégées ? Parce que ces outils sont, au niveau international comme national, reconnus comme sans doute les plus efficaces pour venir protéger la biodiversité marine dans son ensemble. Comme elles sont des mesures spatialisées, elles vont pouvoir mobiliser différents outils pour venir protéger l'ensemble d'un écosystème ou l'ensemble d'une zone fonctionnelle. On va ainsi pouvoir lutter contre la surexploitation, la destruction d'habitats, les pollutions ou encore la présence d'espèces exotiques envahissantes.

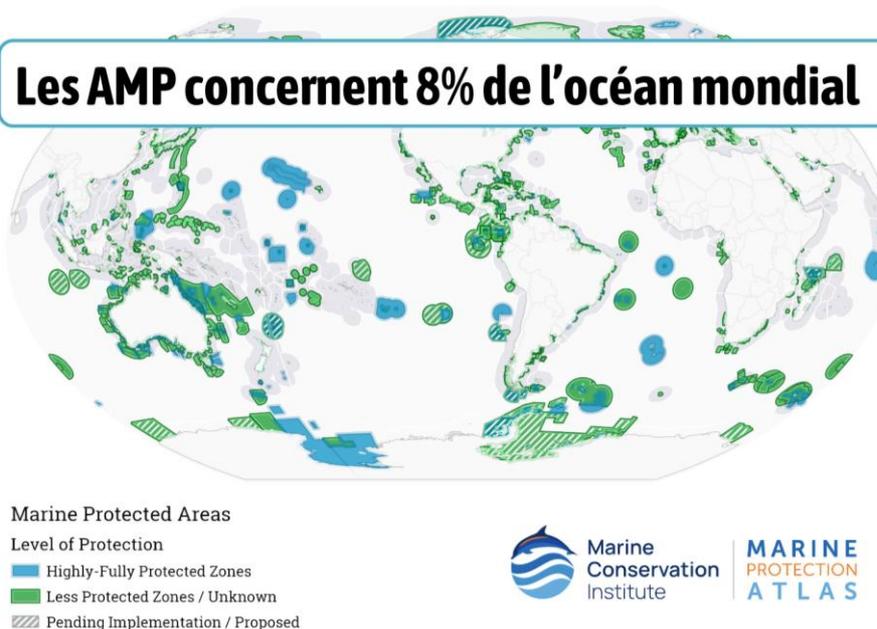


Si on s'interroge maintenant sur les grandes missions d'une aire marine protégée, on peut les répartir en quatre grandes missions. La première, c'est la connaissance : il faut pouvoir déterminer la nature de la biodiversité, mais également pouvoir suivre son évolution dans le temps. La deuxième mission est la gestion ou la protection. C'est là où on va venir mettre en place les mesures pour réduire, interdire, accompagner les différentes activités qui peuvent s'exercer sur l'espace maritime considéré. La troisième mission est la surveillance et le contrôle, puisque, une fois qu'on a défini des règles, il faut pouvoir les contrôler. Enfin, la dernière mission est celle de l'accueil et de la sensibilisation puisqu'on a donné comme vocation aux aires marines protégées de pouvoir donner à voir la nature, comprendre le fonctionnement de la biodiversité, mais également comprendre l'enjeu de sa protection.

3. Quelques chiffres sur les AMP

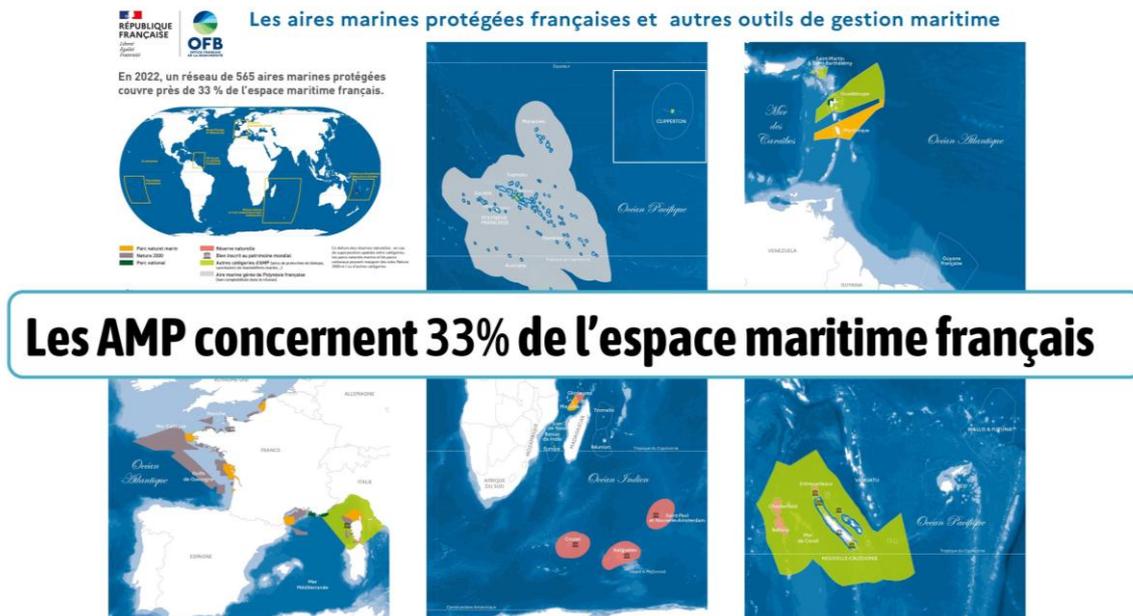
Les AMP sont une politique globalement récente, puisqu'elle a démarré il y a une quarantaine d'années. Son réel essor date d'il y a 20 ans, même si certains pays avaient déjà anticipé, notamment la France, qui avait créé sa première aire marine protégée, le parc national de Port-Cros, il y a 60 ans. En termes de couverture au niveau mondial, on estime qu'il y a 8 % de l'océan, au niveau mondial, qui est couvert par une aire marine protégée.

Les AMP concernent 8% de l'océan mondial



La France, elle, sur ses zones sous juridiction, a mis en place des aires marines protégées sur 33 % à peu près de son espace maritime. C'est une énorme contribution puisque, rapportée à la taille de l'espace maritime français, qui est de 11 millions de km², soit le deuxième espace maritime sous juridiction d'un État, c'est une énorme contribution à la protection des océans. À nuancer par le fait qu'en termes de protection renforcée, ou protection plus forte, la France, en gros, dans ces 33 %, a un huitième, à peu près, de cet espace qui est couvert par une protection de haute intensité. C'est un chiffre qui est vraiment intéressant dans la mesure où la France, également, est présente sur tous les océans grâce aux territoires d'outre-mer, et

que notre plus grande réserve, qui est la réserve des Terres australes et antarctiques françaises, est la deuxième plus grande réserve marine du monde.



4. Questionnements autour des AMP

Une fois que ces chiffres sont posés et les grands cadres expliqués, j'avais envie de partager avec vous deux questionnements qui aujourd'hui montent en matière d'aires marines protégées.

Le premier questionnement, c'est la remarque et l'appel de la communauté mondiale ou des scientifiques et des ONG à protéger 30 % des océans au niveau mondial. Une fois qu'on a dit ça, la question, c'est : "Comment ?". "Comment ?", parce qu'aujourd'hui, les États, qui sont les seuls à pouvoir créer des aires marines protégées, sont limités, dans leur espace, aux zones sur lesquelles ils ont une juridiction. C'est, en gros, la zone qui est de 200 milles au droit des territoires des États côtiers. Se pose la question de comment gérer ou de comment protéger les 70 % des océans restants, ce qu'on appelle la haute mer, qui jusqu'à aujourd'hui est encore un espace sur lequel aucun cadre ne permet de créer d'aire marine protégée. C'est la question que se sont posée les pays sous l'égide des Nations unies et qui, depuis 10 ans et même presque une quinzaine d'années, travaillent à l'élaboration d'un nouveau traité qui s'appelle BBNJ pour "Biodiversity Beyond National Jurisdiction". Il va permettre, une fois qu'il sera ratifié par une soixantaine d'États, on espère en 2025, de créer des aires marines protégées en haute mer, et donc aider à déployer ces outils dans la zone internationale. C'est une révolution, ce sera un défi énorme, puisqu'on va être confronté pour la première fois à devoir créer du droit, créer ces outils-là, mais sans la responsabilité unique d'un État.

Deuxième questionnement ou deuxième débat autour des aires marines protégées, c'est la qualité ou la catégorisation d'aire marine protégée. Un article du "Monde" de 2023 titrait que, finalement, on parle d'aires marines protégées avec des chiffres très importants, mais, en réalité, tout cela est assez peu performant et il n'y a que les aires marines protégées intégrales qui sont de nature à rendre les services de protection de la biodiversité qu'on pourrait en attendre. Ce propos fait beaucoup débat dans les sphères nationale et internationale. C'est à la fois sans doute vrai et faux. C'est vrai puisque les outils de réserve intégrale permettent sans doute de mieux protéger la biodiversité, ça se comprend assez facilement, en permettant des effets "réserve", c'est-à-dire de pouvoir irriguer la zone adjacente à sa création. Mais c'est à la fois faux dans la mesure où la planète est largement occupée, dans ses composantes maritimes, par l'homme et par les sociétés humaines, et qu'il faut aussi pouvoir inventer des aires protégées où l'homme, également, soit pris en compte et ses activités soient présentes. Finalement, les aires marines protégées vont pouvoir être des modèles où on va pouvoir conserver de façon très forte la biodiversité, avec des zones hautement protégées, mais qu'il va falloir aussi créer ou avoir des aires marines protégées où l'activité humaine existe et soit encadrée et suivie.

5. Conclusion

Tout cela est un grand débat qui se fait aujourd'hui au travers du monde et de l'urgence qu'il y a à protéger les océans, puisqu'il ne faut pas non plus considérer qu'il faut d'un côté des aires marines extrêmement protégées sur 30 % et ne rien faire dans les 70 % des océans du monde qu'il reste. Il faut pouvoir combiner, ce qu'on disait en introduction, à la fois des mesures sectorielles qui vont venir protéger de pollutions ou de destructions, et à la fois avoir des aires protégées qui vont, elles, se focaliser sur des zones à haut enjeu.

C'est finalement tout le défi qu'est en train de relever une nouvelle démarche de politique publique qu'on appelle la planification écologique des mers, qui va permettre à la fois de prendre en compte les 70 % avec une gestion sectorielle des activités et les aires marines protégées dans une seule et même approche, pour pouvoir être vraiment au niveau de la protection des océans. Dit comme ça, ça semble simple, mais c'est un énorme défi à l'échelle internationale et nationale et ça sera d'ailleurs un des sujets centraux de la discussion de la Conférence mondiale sur les océans que la France accueillera en juin en 2025.